

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 AVRIL 2025**

Nombre de Conseillers : 19 **L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril, le Conseil Municipal**
Présents : 14 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 17 **Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2025

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Unai IRIGOYEN.

Excusés : Dany EUSTACHE (donne pouvoir à Benoît COVILLE), Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Zigor GOIEASKOETXEA (donne pouvoir à Aurélie BELASCAIN).

Secrétaire de séance : Jacqueline Peigneguy

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2025-14 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS 2025 : CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE AVEC MOBILIER

VU l'article L. 2311-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 97-175 du 20 février 1997, modifiant le Code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

CONSIDERANT que le vote en autorisations de programme/crédits de paiement est nécessaire à la bonne gestion des projets de la Commune ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 1^{er} avril 2025 :

Le Conseil Municipal décide à **la MAJORITE** (Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA votant contre et Unai IRIGOYEN s'abstenant) de :

- **ARTICLE UNIQUE : MODIFIER** l'autorisation de programme pour l'opération « **Construction de la nouvelle Ecole avec mobilier** » et les répartitions de crédits de paiements suivants :

Votée sur la période **2023-2025**, concerne l'ensemble des travaux

Montant total de l'AP sur la période : **4 568 663,77 €TTC**, selon la répartition suivante :

Année	Montant des CP (TTC en €)
CP 2023	808 148,32 €
CP 2024	2 897 756,88 €
CP 2025	862 758,57 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes provisionnelles suivantes :

Ressources	Montant
DETR	650 000,00 €
Département	389 739,00 €
CAPB	166 064,82 €
FCTVA	646 932,90 €
AUTOFINANCEMENT	2 715 927,05 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 14 avril 2025

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

